

La filière bois à travers ses âges : une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne

François VERDEAUX

Introduction

Activité la plus ancienne et la plus constante de l'économie de la zone forestière ivoirienne puisqu'elle n'a cessé de s'étendre dans l'espace et de s'accroître en volume depuis 1885-1887 contrairement aux quatre autres grands produits de la même région (caoutchouc, huile de palme, café et cacao), « l'industrie du bois » est aujourd'hui confrontée aux conséquences d'une mutation irréversible : la ruralisation quasi générale de l'espace forestier dont la vocation est désormais essentiellement agricole. La moindre disponibilité et accessibilité des ressources ligneuses qui s'ensuit pose, au-delà de celle de la protection de la forêt, la question de la pérennité de cette activité en Côte-d'Ivoire. Les solutions actuellement imaginées sous l'égide de la Banque mondiale, qui lient une industrialisation plus marquée de la filière à une intensification des systèmes de production agricoles, sont sans doute cohérentes avec une certaine conception du « développement durable ». Tout en s'inscrivant, d'une certaine façon, dans le prolongement historique des trajectoires de ces secteurs de production, qui s'avèrent en effet tantôt complémentaires, tantôt concurrents, ces propositions se fondent sur un renversement de paradigme. L'agriculture de plantation et l'exploitation du bois ont bien été, depuis les années 1920, les deux faces d'une même « mise en valeur » de la zone forestière. Cependant, à l'inverse de la conception sous-jacente aux positions des bailleurs de fonds, le pouvoir central, colonial puis national, les a toujours pensées et traitées en opposition l'une par rapport à l'autre.

L'histoire plus que séculaire de cette branche d'activité qui, à quelques années près, se confond avec la formation de l'État-Nation, nous paraît donc susceptible d'apporter des éléments de réponse à des questions de portée générale touchant, au-delà du secteur considéré, à l'économie politique de la Côte-d'Ivoire ; ancienne comme contemporaine.

D'où vient, par exemple, la faiblesse actuelle d'un entrepreneuriat privé national en général et dans ce secteur en particulier ? On connaît les deux réponses-type : absence de tradition ou de culture appropriée, d'une part, prédominance du secteur public et du système patrimonialiste, d'autre part. Or, jusque dans les années 1920, l'exploitation forestière a été dominée par des acteurs locaux, ivoiro-ghanéens initialement, quasi-exclusivement ivoiriens ensuite. Par ailleurs il s'agit de l'une des rares branches du secteur primaire dans laquelle l'État ivoirien ne s'est jamais impliqué directement. Elle a en revanche été utilisée, à partir de la fin des années soixante, comme secteur-ressource pour alimenter un certain clientélisme politique (distributions sélectives et discrétionnaires de permis d'exploitation et de quotas d'exportation).

En quoi une filière entièrement privée et dominée depuis les années 1930 par des firmes venues d'Europe, a-t-elle participé ou s'est-elle démarquée d'une économie réputée rentière et imparfaitement capitaliste puisque « sous direction étatique » ? A quel type de reproduction sociale et d'accumulation productive a donné lieu cette « industrie du bois » dont on observe la permanence depuis l'origine de la Côte-d'Ivoire contemporaine ?

Enfin, l'État est intervenu indirectement à toutes les époques dans l'organisation de la filière à travers des mesures fiscales, douanières et réglementaires. Faut-il alors imputer la disparition de la forêt à trop d'interventionnisme ou au contraire à un trop grand laisser-faire ; à des erreurs de conception de politiques économiques ou à l'annulation de leurs effets par le jeu des rapports entre les trois grandes catégories d'acteurs en présence ? N'a-t-on pas tendance à sur-évaluer le rôle effectif de la supposée « puissance publique », par rapport à celui des firmes forestières et surtout au dynamisme pionnier des sociétés rurales, dans la conquête relativement rapide (une trentaine d'années) de l'essentiel de l'espace forestier ?

La reconstitution des transformations historiques de la filière bois est appréhendée ici à partir des parcours et des pratiques de ses principaux acteurs, individus ou entreprises. Sans répondre intégralement à ces interrogations, elle permet au moins d'en mieux cerner les contours. Une présentation chrono-morphologique des phases d'évolution de la filière met l'accent sur les variables et critères permettant de caractériser et de différencier ses âges ou périodes ainsi que les « générations » d'entreprises et d'entrepreneurs qui s'y succèdent. Chacune de ces phases de transformation s'est traduite par une recombinaison, aussi bien au sein de la filière

entre catégories d'intervenants et types d'entreprises, que dans les rapports de la profession avec le reste de la société civile – essentiellement les sociétés paysannes – et avec l'État. Les dimensions socio-politiques de ces transitions sont abordées en croisant deux niveaux d'analyse :

– l'appréhension de ces transformations à un macro-niveau rend particulièrement patente la constante relation entre productions paysannes et exploitation forestière dont les rapports ont toujours été médiatisés par l'État mais de façon sensiblement différente, voire opposée, selon les époques.

– la prise en compte des trajectoires et manières d'entreprendre à partir d'études de cas éclaire et nuance le contenu de ces rapports. Les quelques grandes contraintes structurelles que l'on retrouve à toutes les époques et qui semblent en première lecture inhérentes à la filière sont traitées différemment selon les contextes et les acteurs. La logique de ces traitements relève cependant moins d'une pure rationalité économique que d'ajustements réciproques entre des catégories d'acteurs qui se définissent et se constituent progressivement autour de la mise en valeur de la zone forestière. L'État, les paysans-planteurs et les professionnels du bois s'inventent en grande partie dans ce rapport à cet espace-milieu à conquérir.

En partant de la situation actuelle de la filière, on essaie en conclusion, de faire le partage entre ce qui constitue des caractéristiques inédites et ce qui reproduit ou prolonge des manières de faire ou des configurations déjà attestées à un moment ou à un autre de son histoire.

Âges de la filière et générations d'entreprises

Considérée sur le temps long (plus d'un siècle), cette branche d'activité apparaît d'abord comme la plus constante de l'histoire économique de la Côte-d'Ivoire. Elle naît pratiquement avec la colonisation (1893) et ne cesse de se développer pendant plus d'un siècle. Si les premières billes sont « sorties » un peu plus tôt, entre 1885 et 1887, les exportations deviennent significatives au cours de la dernière décennie du siècle (1 973 t en 1891, 18 556 t en 1897). Très vite le bois devient l'un des trois premiers produits en valeur et le restera jusqu'à aujourd'hui, représentant à plusieurs reprises le premier poste d'exportation. En 1965, les exportations de bois occupent encore la deuxième place (18 milliards de FCFA), après le café (26 milliards), mais devant le cacao (11 milliards)¹.

1. Gibily, non daté, p. 44.

La production atteint un premier palier de 40 000 t avant la première guerre, puis un second de 100 000 t entre 1926 et 1928, qui ne sera dépassé significativement qu'à partir de 1953. Les 1,9 millions de m³ (environ 1,5 millions de tonnes) exportés au milieu des années 1960 vont être pratiquement doublés au cours des dix années suivantes avant de régresser progressivement au début des années 1980 pour revenir à 900 000 t, tous produits confondus, au début de l'actuelle décennie. Il est vrai que la structure de ces exportations s'est profondément modifiée au cours de cette dernière période puisque ce sont désormais les produits transformés qui dominent (80 %) ; soit une inversion symétrique par rapport à la situation dix ans plus tôt.

Si, des origines au début des années 1980, le volume de production manifeste une tendance à un accroissement constant, il connaît sur le court terme, parfois d'une année sur l'autre, des régressions spectaculaires dues à l'inorganisation initiale de la production et du marché puis à des saturations périodiques de ce dernier. Les phases de transformation du secteur ne s'inscrivent cependant pas dans une évolution linéaire. Elles sont repérables par des combinaisons spécifiques entre manières de faire (formes de mobilisation et de mise en œuvre des ressources), d'une part, et catégories d'entreprises et d'entrepreneurs en présence (division du travail et relation entre types d'intervenants), d'autre part.

Ce que l'on appelle les « âges » de la filière – on en identifie ici quatre – ne sont pas monolithiques et les transitions de l'un à l'autre ne constituent pas non plus des ruptures totales. Les catégories et groupes concrets d'intervenants qui se succèdent d'une période à l'autre, sont appréhendables comme autant de « générations » d'entreprises et d'entrepreneurs qui impriment momentanément leur marque à la filière tout en héritant de certains traits de leurs prédécesseurs, avant de laisser eux mêmes la place à d'autres.

*1885-1925. Coupeurs, traitants et maisons de commerce :
un prolongement de la traite côtière sous « paix coloniale »*

Les premières campagnes d'abattage en Côte-d'Ivoire semblent avoir été induites par une demande britannique. Les commerçants anglais recherchaient de l'acajou tout au long de la côte (de la Gambie au Nigeria) pour pallier l'épuisement des bois précieux des Antilles et d'Amérique centrale. Jusque-là, seuls les bois de teinture avaient participé au commerce de traite sur cette portion de la côte (cam-wood ou bois de cam-pêche). Il y a divergence, selon les sources, sur le nom du premier à avoir « tiré » et exporté des billes : s'agit-il d'Arthur Verdier, commerçant et représentant des intérêts de la France en Côte-d'Ivoire depuis 1871, ou du traitant Clinton, sujet britannique venu de Gold-Coast mais d'origine

libérienne par sa mère ? On constate, en revanche, une convergence sur les origines chronologiques et géographiques de l'activité : entre 1885 et 1887, sur les rives de la lagune Aby, à proximité d'Elima pour l'un et à N'ganda-N'ganda, plus à l'ouest, pour le second. Ces premiers « chantiers » étaient donc situés dans l'immédiat arrière-pays d'Assinie qui, débouché maritime de l'une des pistes caravanières drainant les pays agni, était alors l'une des rades foraines les plus actives pour le commerce de traite.

Le bois d'œuvre est donc un produit nouveau qui s'inscrit dans des circuits commerciaux anciens où dominant alors l'huile et les amandes de palme ainsi que le caoutchouc. Il s'agit d'une spéculation parmi d'autres aussi bien pour ceux qui s'y livrent, sans pour autant s'y spécialiser à l'origine, que dans l'organisation de la filière de collecte et de mise sur le marché qui obéit globalement au même schéma que les autres produits de cueillette tout au long de la période.

Pourtant, les contraintes liées à son exploitation et à son transport (recours à des « spécialistes » d'origines différentes selon l'opération), les particularités de son marché (variations de la valeur des bois selon les modes en Europe) et, de façon générale, sa nouveauté qui exige d'autres savoirs et savoir-faire, vont progressivement singulariser le circuit de production du bois et surtout permettre l'émergence et l'enrichissement d'une catégorie d'entrepreneurs, principalement locaux (les métropolitains qui se livrent à l'exploitation proprement dite sont peu nombreux avant la première guerre) dont certains finissent par se passer des maisons de commerce et, dans un cas, par fonder la leur. Trois strates d'intervenants doivent être distinguées :

- les maisons de commerce européennes (françaises et surtout anglaises) ou africaines (de Gold-Coast et, pour l'exception sus-mentionnée, ivoirienne) font rarement elles-mêmes l'exploitation ou, si c'est malgré tout le cas, ne se contentent pas de leur seule production. Installées dans les comptoirs et les villes de la côte, elles commanditent et préfinancent les campagnes de coupe et approvisionnent en billes, soit leurs clients directs, soit, le plus souvent, les marchés de Liverpool principalement, de Hambourg ou du Havre secondairement, dont les courtiers font le lien entre expéditeurs d'Afrique occidentale et acheteurs européens mais aussi, pour une large part, américains.

- les « coupeurs de bois », quasi exclusivement africains (autochtones, gold-coastiens, sierra-leonais) à l'origine et qui resteront majoritaires jusqu'au début des années 1920 sont eux-mêmes subdivisés en deux catégories. Les coupeurs réguliers ou permanents et les coupeurs occasionnels qui se distinguent par leur degré de proximité des sources de financement et de la mise sur le marché des produits. Ces différences semblent correspondre à des différences d'accumulation monétaire et surtout de capital relationnel à l'occasion d'activités antérieures ou parallèles. Les coupeurs

réguliers sont ceux qui, ayant su gagner la confiance des exportateurs de la place, voire, directement, celle d'acheteurs étrangers en deviennent les partenaires attirés. Ils drainent et répartissent les ressources financières allouées par les commanditaires à l'exploitation. Ils s'avèrent en outre capables d'organiser celle-ci à moindre coût par rapport à leurs rares collègues européens ou aux maisons de commerce comme le note A. Chevalier au début du siècle². Ces intermédiaires privilégiés entre le petit monde du commerce côtier et les sociétés de l'intérieur sont pour la plupart « appoloniens ».

Leur compétitivité sur les prix provient entre autre du recours, pour compléter leur propre production, aux coupeurs occasionnels que, bien implantés dans l'arrière pays, ils sont les plus à même d'identifier et de susciter en les pré-finançant à leur tour. Le bois est, pour cette autre catégorie, une activité complémentaire et une ressource d'appoint. A partir de 1907, une nouvelle réglementation imposant l'obtention de permis d'exploitation et la délimitation de chantiers transforme cette seconde catégorie en coupeurs « marrons » – nous dirions aujourd'hui informels –. Il continuera néanmoins d'être fait appel à leurs services soit directement par les coupeurs désormais enregistrés, soit plus discrètement par certaines maisons de commerce.

Les contraintes du circuit de production induisent une ruée vers les ressources les plus accessibles. Fonction de l'intensité des crues des rivières, l'évacuation des billes est aléatoire. Très demandés sur le marché anglais, les acajous « figurés » ne se révèlent tels qu'une fois abattus. Constatant lors de ses premières missions de 1905 et 1907 à quels gaspillages conduisent ces conditions d'exploitation, le botaniste A. Chevalier dénonce cette « rafle des bois » et précise après avoir parcouru les principales zones de production : « Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'acajou exporté depuis une douzaine d'années (...) représente à peine l'équivalent de ce qui a été abandonné après avoir été abattu en pure perte »³.

Les techniques d'exploitation sont rudimentaires et font appel à une main-d'œuvre nombreuse. Repérés par des « pisteurs » spécialisés (Abbés ou appoloniens), les bois recherchés (acajou quasi exclusivement) sont abattus à la hache par d'autres spécialistes (sierra-léonais, appoloniens) puis les rondins sont hâlés à la main jusqu'au cours d'eau le plus proche où ils sont équarris à l'herminette. Une « corde » tirant une bille moyenne regroupe une centaine d'hommes et cette main-d'œuvre non spécialisée est, contrairement aux autres, recrutée sur place le plus souvent. Lors des crues de la saison des pluies, les billes empruntent les cours d'eau secondaires jusqu'à la rivière ou portion de rivière flottable où elles sont assemblées en drômes et descendues par de nouveaux spécialistes en lagune.

2. Auguste Chevalier, 1909.

3. A. Chevalier, *op. cit.*, p. 49.

Des pirogues ou des baleinières les prennent alors en remorque jusqu'au point d'embarquement le plus proche : Assinie, Grand-Bassam, peu à peu Abidjan, pendant un temps encore, Jacqueville, enfin, Grand-Lahou. Des expéditions de billes sont également sporadiquement signalées dans le sud-ouest à Sassandra et Drewin, San Pedro, Tabou et Blieron. Le chemin de fer qui, commencé à Abidjan en 1903, atteint la région d'Agboville en 1906 et Dimbokro trois ans plus tard, constitue la seule voie artificielle d'évacuation.

En raison de ces contraintes d'acheminement, l'activité est saisonnière. Les billes qui sont coupées à partir de janvier doivent être prêtées pour la courte période (mi-mai à fin juin) qui autorise leur évacuation. Le succès d'une campagne de coupe est tributaire des conditions climatiques et les zones de production sont étroitement limitées à une bande de 1 à 2 km de part et d'autre des cours d'eau utilisables. Les régions de production sont donc circonscrites aux abords immédiats des principales rivières et de leurs affluents. D'est en ouest, les plus cités pour cette période sont : la Tanoë, la Bia, le Comoë, la Mé et la Mafou, l'Agnéby, le Bandama, le Boubo et le Niourou-Niourou.

1925-1954. La première « modernisation » : capitalisme putatif et division coloniale du travail

« J'entrevois, au contraire, pour notre domaine forestier, de grosses entreprises délivrées de l'exploitation des intermédiaires, pourvues de scieries puissantes, exportant toutes les espèces et reconstituant les peuplements au fur et à mesure de leur coupe. » Même s'il ne deviendra réalité – et encore très partiellement – que près de quarante ans plus tard, soit à la période suivante, ce rêve-programme, énoncé à haute voix devant la chambre de commerce de Grand-Bassam par le gouverneur Angoulvant en 1912⁴, dévoile au moins le sens des reconversions et restructurations qui s'opèrent à partir de l'entre-deux-guerres. Les deux nouveautés qui différencient ce nouvel âge de l'exploitation forestière du précédent, peuvent en effet être résumées par deux des souhaits du gouverneur : « grosses entreprises » et « délivrées (...) des intermédiaires » à condition de préciser, sur ce dernier point, des intermédiaires locaux.

Le discours visionnaire et les mesures réglementaires prises en 1913⁵ qu'il annonce sont fortement inspirés des études et recommandations d'Auguste Chevalier. Ils ne vont pourtant connaître qu'un début de réalisation après que la « pacification », menée par le même Angoulvant, soit

4. ANCI série qq 1912-1913.

5. Nouveau décret d'application de la réglementation forestière qui inspirera le code forestier général de l'AOF en 1935.

achevée (1915). Par ailleurs la guerre terminée, la métropole dote la colonie des moyens de sa politique de mise en valeur en étoffant un dispositif public jusque là davantage voué à acquérir et à occuper un « territoire » qu'à en administrer la population.

Comme le commerce dont elle se sépare, l'activité forestière se restructure progressivement au cours de l'entre-deux-guerres. Les coupeurs individuels où les « indigènes », encore légèrement majoritaires en 1920, se voient marginalisés au cours de la décennie par l'apparition de sociétés en nom propre disposant de quelques moyens techniques. Certaines d'entre elles vont ensuite être absorbées par des sociétés anonymes disposant en principe de capitaux et de moyens techniques plus importants et dont le nombre et l'importance relative dans la profession s'accroissent. En 1931, les 15 sociétés anonymes recensées représentent près de la moitié des entreprises forestières. Elles étaient déjà 11 en 1927 mais ne représentaient alors que moins de 20 % de l'ensemble. Ces restructurations et concentrations sont en partie provoquées par les crises qui se succèdent depuis la guerre⁶ laquelle, en ralentissant considérablement les exportations, a déjà fait disparaître certains exploitants. Les entreprises individuelles ou de taille moyenne résistent mal aux fluctuations du marché et certaines disparaissent. D'autres sont reprises par des sociétés disposant d'assises financières plus solides. C'est en particulier le cas de Vizioz, ancien président de la chambre de commerce, avec la SCAF (Compagnie des scieries africaines), de Hubert avec la CFI (Compagnie forestière de l'Indénié), de Lackmann avec la SEPC (Société d'exploitation des produits tropicaux). Une autre solution, choisie surtout par des exploitants individuels arrivés en Côte-d'Ivoire après guerre, consiste en une pluri-activité associant le bois aux plantations arbustives et éventuellement au commerce ou à des productions secondaires artisanales : petite scierie, menuiserie fournissant le marché local. La tendance dominante est cependant à une certaine spécialisation professionnelle fortement incitée par la mise en application de décrets et d'arrêtés soumettant l'accès à la profession à des garanties financières et l'exercice de l'activité à des taxes et procédures réglementaires contraignantes. Parallèlement, les marchés et les circuits de commercialisation se modifient. Les clients traditionnels, anglais et américains, perdent de leur importance (relative puis absolue) au profit de l'Allemagne, de l'Italie et surtout de la France en fin de période. Les circuits sont variables selon la taille des entreprises. Les « compagnies » ou grosses entreprises sont dès cette époque, productrices, exportatrices et importatrices. Elles écoulent, outre leur production, les billes de petits coupeurs. Certaines petites ou moyennes entreprises semblent directement liées à des transformateurs européens qu'elles

6. Jusqu'en 1920, en 1922 et 1923, entre 1929 et 1932, 1938 à 1945.

approvisionnement. Enfin, les acheteurs des maisons spécialisées des principaux ports d'importation (Marseille, Bordeaux, Le Havre, Liverpool, Hambourg) viennent directement sur place choisir les billes de toute première qualité. C'est dans ce contexte que se situe le phénomène de disparition des coupeurs autochtones dont les 13 individus encore recensés en 1927 ne représentent déjà plus que 22 % de l'ensemble et qui ne sont plus, officiellement du moins, que 3 en 1931⁷. Soumis à une réglementation qui favorise les grandes entreprises et perdant les clients qui les pré-finaçaient, la plupart des anciens « coupeurs », autochtones comme métropolitains, trouvent à se reconvertir dans la culture et la traite du café et du cacao.

Les techniques de production connaissent des innovations. L'introduction de voies Decauville en forêt pour l'évacuation des billes, de quelques (encore rares) tracteurs de débardage et, à partir des années trente, de quelques scieries à grande capacité (CFI, SEPC, SCAF), amènent une relative rationalisation de la production. La totalité des billes abattues peut désormais être acheminée vers les voies d'eau flottables en permanence ou la ligne de chemin de fer qui demeurent les seules voies d'évacuation vers les ports. Les zones de production peuvent commencer à s'écarter des cours d'eau. Les bois de seconde catégorie, qui n'étaient pas exportés, sont désormais débités et alimentent le marché local et régional. Cette première modernisation des méthodes d'exploitation a cependant un caractère limité. Elle est essentiellement le fait de quelques grandes entreprises : en 1931, les 4 plus grosses firmes (sur les 29 exploitants ayant cette année là au moins un chantier), la SCAF (Compagnie des scieries africaines), la Forestière Équatoriale, la CFI et la SIBE (Société d'importation des bois exotiques), possèdent à elles seules 64 % des 617 km de voies Decauville, la même proportion des 735 wagonnets, 73 % des 26 locomotives et 37 % des 43 tracteurs. C'est dire si le caractère globalement plus capitaliste de la filière masque en fait une exploitation encore majoritairement artisanale. Ce qui laisse à penser que l'élimination des petits coupeurs ne relève pas exclusivement de raisons économiques. Par ailleurs, si elle permet d'accroître la production en minimisant les pertes sur les chantiers et en entraînant une extension des zones de production, elle ne s'accompagne ni d'une diversification significative des essences exploitées qui, en dépit d'une timide évolution (makoré, azobé, aboudikrou, samba), reste dominée par les acajous, ni d'une valorisation sur place des bois. Les scieries, rudimentaires, ne permettent qu'une grossière première transformation. Enfin, cet apport technique ne diminue pas significativement les besoins en main-d'œuvre des entreprises forestières. Le tracé et l'installation des voies, l'ouverture des

7. ANS k 118/26. État récapitulatif des principaux moyens mécaniques des exploitations forestières 1927-1931.

layons d'accès aux chantiers d'abattage et, dans une large mesure encore, le débardage jusqu'aux voies ferrées continuent de s'effectuer à la main. La constante pression des forestiers sur l'administration pour « la mise au travail des populations » traduit l'une des deux grandes difficultés de la profession, toutes catégories confondues, au cours de cette période : le besoin de main-d'œuvre accru par l'extension des surfaces mises en exploitation dans un contexte d'absence de véritable marché du travail. En effet, les pouvoirs publics ont institué un système de prestations de travail obligatoires pour les travaux d'intérêt collectif. Les planteurs et forestiers métropolitains ont recours à des recrutements fondés en dernier ressort sur le pouvoir de coercition de l'autorité administrative. Enfin, le développement, encouragé par la même administration, des plantations villageoises de café et de cacao en zone forestière tend à fixer la main-d'œuvre locale et draine même une partie de celle qui fuit les chantiers forestiers... en raison des conditions de travail qui y règnent !

Cette situation, que des inspections administratives dénoncent et que l'élaboration d'un code du travail tente d'aménager à partir de 1936, va perdurer jusqu'au lendemain de la seconde guerre où l'un des opposants les plus déclarés à l'abolition du travail forcé proposée par le député Houphouët-Boigny, sera un autre élu de la Côte-d'Ivoire, le sénateur Lagarrosse, dirigeant d'une entreprise forestière. L'expansion de la production forestière au cours de la période a sans aucun doute été rendue possible par une première mais encore très imparfaite réduction du goulot d'étranglement que constituait l'évacuation vers la côte des produits. Pourtant, même en mettant provisoirement entre parenthèses le problème de la main-d'œuvre qui, de nature socio-politique, sera au demeurant réglé comme tel en fin de période, le système de production forestier demeure largement extensif et se heurte, sur place, à une insuffisance et à une relative inappropriation du capital technique, à l'extérieur, à une mauvaise organisation de la profession face à un marché européen déjà largement occupé par les productions régionales (France et Europe du nord en particulier).

La « grande époque », de ses prémices (1954-1960) à sa chute (1975-1980) : l'exploitation industrielle de la forêt

L'immédiat après guerre marque une rupture à la fois politique, économique et sociale, avec l'abolition du « travail forcé », la disparition et le remplacement de certains acteurs et le début d'une longue période d'expansion économique mondiale. Même si les exportations retrouvent les meilleurs niveaux d'avant guerre dès 1950 (environ 110 000 tonnes) deux événements inaugurent ce que les forestiers appellent encore aujourd'hui la « grande époque » de l'exploitation forestière. L'ouverture du port

d'Abidjan en 1954 va décupler les capacités d'expédition des bois. L'arrivée des premiers camions gros porteurs en 1955 vient compléter l'introduction, après guerre, des premiers bulldozer dont l'évolution technique va ouvrir, au propre comme au figuré, de nouvelles perspectives aux forestiers. L'association de ces deux types d'engins va permettre, dans un premier temps, de s'éloigner davantage des voies d'évacuation naturelles et d'étendre les anciennes régions de production, dans un second temps, d'ouvrir de véritables fronts pionniers forestiers dans des régions jusque là restées à l'écart de l'exploitation (Est, centre Ouest et Ouest), voire même inaccessibles, comme le Sud-Ouest. La possibilité technique de créer leurs propres voies de communication et d'évacuer les produits sur de longues distances amène les plus grosses entreprises à mettre en œuvre des méthodes d'exploitation rationalisées où des pans entiers de forêt sont systématiquement quadrillés de pistes (principales, secondaires, chemins de « vidange »...) par des unités d'exploitation dont la gestion s'apparente de plus en plus à celle d'entreprises de travaux publics. L'efficacité de ces techniques et méthodes, dans un contexte de demande internationale particulièrement favorable, se traduit vite dans les chiffres puisque au cours d'une première phase ascendante les exportations de grumes doublent tous les trois à quatre ans jusqu'en 1963 (1,478 millions de m³, soit, environ 1 million de tonnes) et atteignent 3,5 millions de m³ (environ 2,5 millions de tonnes) dix ans plus tard. La phase suivante où l'activité marque le pas et où la profession est confrontée à des difficultés à la fois internes et externes ne se traduit pas significativement dans les volumes d'exportation qui, en 1979 et 1980, sont encore de peu inférieurs à 3 millions de tonnes.

Pour ce qui est des acteurs et de la structuration de la filière, toute la période est dominée par la mise en place et la montée en puissance de « groupes », entreprises intégrées assurant toutes les phases de la mise en valeur : prospection et inventaire des ressources, ouverture de routes, coupe, transformation d'une (faible) partie de la production, exportation et, pour finir, mise sur le marché par les maisons mère d'Europe qui ont fourni les capitaux. Les anciennes scieries sont reprises et modernisées et, à l'exception de la première usine de déroulage créée dès 1952, la plupart des unités de seconde (déroulage, tranchage) et troisième transformation (contre-plaqué, panneaux de particules, huisserie...) sont implantées au cours de la période. Autre nouveauté, une certaine (ré)internationalisation du capital avec l'installation à partir des années 1960 de firmes allemandes, italiennes, suisses et hollandaises qui, comme leurs homologues françaises, passent de la position d'acheteurs à celle d'exploitants afin de sécuriser et de minimiser les coûts de leurs approvisionnements. Ces entreprises intègrent donc toutes les phases du circuit de production tout en continuant à s'inscrire dans une logique de négoce (sauf la SCAF qui dès le début de la période investit dans des unités de

seconde ou de troisième transformation). Toujours à l'exception de la SCAF (émanation de la Compagnie Générale de Participation et d'Entreprise, CEGEPAR, holding d'investissement industriel du groupe Paribas), toutes ces entreprises sont nouvelles ou, pour celles ayant gardé la même raison sociale qu'avant guerre (SEPC et CFI), sont reprises par de nouveaux opérateurs. Les rachats et intégrations peuvent se faire au départ en regroupant de petits entrepreneurs. C'est par exemple le cas de la SOTREF, groupe BECOB en France qui, sur place, fédère dans le même ensemble puis développe, outre sa propre structure d'achat, un transporteur (Vergnau) et une petite scierie-exploitation forestière (Cardonna). Par la suite ces concentrations vont concerner des entreprises plus importantes. L'IFA (Industrie et forêts Afrique, filiale du groupe SCAC), rachète d'abord Schlosser et Cie qui dispose d'une petite scierie à Tiassalé, mais le groupe prend son essor en Côte-d'Ivoire en rachetant en 1962 BAT (Bois africains et tropicaux) alors déjà considéré localement comme un « groupe » ; en 1968 la SCAF rachète la SIBOIS (Société industrielle ivoirienne des bois) elle-même issue du rachat de la Forestière Équatoriale par la société allemande Wertag und Getalit en 1963⁸... Les entreprises individuelles ne disparaissent pas toutes pour autant. Si la plupart des représentants de la période antérieure ont été rachetés ou se sont retirés, il existe de notables exceptions dont les orientations et les trajectoires sont des plus diverses : ainsi de Jacob (Scieries du Bandama) qui développe seul une industrie de transformation, de la famille Ballet dont l'un des membres, Victor, crée l'EFBA (Exploitation forestière de bois africains) qui sera l'une des plus grandes entreprises d'exploitation forestière du sud-ouest, disposant de sa propre rade d'expédition à Boubélé, dans le prolongement de la route Taï-Tabou que le même Victor Ballet avait dû refaire en 1959 après son abandon en 1943⁹. On peut aussi citer les frères Beuglot dont l'exploitation forestière et les scieries de Kotobi et de Dimbokro sont associées à une menuiserie, à des plantations de café et à une entreprise de commerce. De nouveaux entrepreneurs indépendants apparaissent au début ou en cours de période mais disparaissent par la suite tels Gauthier (Port-Gauthier à l'ouest de la lagune de Grand-Lahou), Deneuve et Villarosa à Sassandra ou Gaden (ECT) dans le centre-ouest. En fin de période (milieu des années 1970), d'anciens chefs d'exploitation des grandes entreprises ou des ressortissants libanais s'installent à leur compte en association avec des bénéficiaires nationaux d'attribution de permis d'exploitation et écoulent leur production soit, via les anciens groupes encore présents, soit, en ayant recours à des exportateurs dont l'activité reprend de l'importance à partir de ce moment.

8. Toujours supérieur à 110 000 tonnes pour ces trois années, le volume exact varie selon les sources jusqu'à un maximum de 118 000 t selon Gibily, p. 68 et de 137 250 t selon Vitaux et Douleurou, 1989, p. 171.

9. A. Schwartz, 1993.

Si les conditions et méthodes de production changent radicalement grâce à une véritable révolution technique, la restructuration de la profession, qui est tout aussi réelle, est d'abord le reflet local d'une réorganisation de la filière européenne de négoce. La nouveauté introduite par la mise en place d'entreprises intégrées éliminant ou marginalisant cette fois les intermédiaires en aval de la filière (commercialisation) si elle aboutit à une rationalisation des rapports entre production et marché ne vise pas, dans un premier temps, à une industrialisation sur place. Sauf rares exceptions et un début de changement d'attitude chez certains en fin de période, l'investissement sur place est minimisé dès que l'on sort du cadre strict de l'exploitation dont on peut dire qu'elle est le seul niveau où ont été systématiquement appliquées des formes d'organisation de type industriel. Le nouveau code forestier de 1965 fait certes dépendre le nombre de permis d'exploitation des capacités de transformation. Dans la plupart des cas celles-ci restent cependant limitées au sciage des produits de deuxième choix ou des essences secondaires ; soit, en dépit d'incontestables modernisations techniques, la même logique qu'avant guerre. Le rachat (plus exceptionnellement la création) de scieries par lequel passe toute nouvelle implantation d'entreprise ou l'extension à d'autres zones de production de celles déjà installées a pour principal intérêt de donner accès aux marteaux forestiers¹⁰ et aux chantiers qui leur sont liés. L'imposition, à partir de 1972, de quotas de transformation pour pouvoir exporter de la matière brute ne modifie pas significativement les exportations. Jusqu'au début des années 1980, les billes en représentent encore de 70 % à 80 %. Des pratiques de contournement aboutissant à un marché parallèle de ces quotas ralentissent dans un premier temps la transition. Les entreprises transformatrices y trouvent l'occasion de rééquilibrer leur pouvoir de négociation avec leurs fournisseurs complémentaires de matière première et, pensent-elles, de ramener le rôle des exportateurs qui drainent la production de billes vers l'exportation à de plus justes proportions. Pourtant, dans le même temps, on assiste à la résurgence de petites scieries artisanales dont les capacités de transformation peuvent être miraculeusement multipliées par cent d'un mois sur l'autre¹¹. Ces pratiques se situent en outre dans un contexte nouveau à la fois local et international. Sur place, la distribution, politiquement arbitrée, de permis d'exploitation à des non-exploitants puis de celle de quotas d'exportation se conjugue avec l'entrée massive de paysans dans les nouvelles régions forestières, avec la crise financière de l'État et avec ses conséquences sur le fonctionnement des services publics, pour déréguler de fait les conditions d'accès à la res-

10. A. Schwartz, *op. cit.*

11. Servant au marquage des billes, le marteau est lié à un exploitant et à une région donnée. Le marteau peut donner lieu à un nombre variable de Permis Temporaires d'Exploitation concrétisés par des « chantiers », carrés de forêt de 2,5 km de côté.

source. Au niveau international, le renchérissement de la main-d'œuvre en Europe et les crises pétrolières qui augmentent le coût du fret incitent les firmes importatrices ou utilisatrices à se tourner vers la transformation sur les lieux de production quitte à déplacer ceux-ci vers des régions plus riches en ressource comme l'Afrique centrale, ce que font à cette époque plusieurs des groupes implantés en Côte-d'Ivoire. L'ensemble de ces règles, pratiques ou conditions vont pleinement se manifester avec des effets paradoxaux au cours de la décennie suivante et induire une nouvelle restructuration de la filière.

1980-85-1993... Transition industrielle dans la mise en valeur des bois, informalisation de l'exploitation et raréfaction de la ressource

La période se caractérise à la fois par la disparition d'un grand nombre des firmes jusque là dominantes, par le recentrage de la filière autour des activités de transformation, l'apparition de nouveaux opérateurs et de nouvelles entités industrielles, enfin, par le plus grand poids relatif de deux catégories d'intervenants situés chacun à l'une des extrémités de la filière, l'exploitation et la commercialisation.

Les grandes entreprises qui disparaissent ou sont vendues, pour certaines dès la fin des années 1970, sont parmi les plus importantes et les plus anciennes : IFA, SEPC, CFI, SCAF, EFBA, SOTREF. Si toutes avaient des unités de transformation, elles se caractérisaient, à l'exception de la SCAF, par de forts volumes d'exportation de grumes. Pour celles émanant d'un groupe en France les raisons de leur cessation d'activité en Côte-d'Ivoire ou de leur vente résultent au moins autant de choix stratégiques des maison-mères que de difficultés locales. Alors que ces entreprises sont toutes françaises¹², parmi les trois plus grandes entreprises restantes l'une est encore française, une seconde allemande, la troisième italienne et la SCAF a été rachetée par un groupe libanais. Les nouveaux opérateurs, qu'ils se livrent à des implantations nouvelles ou à des reprises sont pour la plupart de ces deux nationalités. Les groupements ou entreprises qui sont à l'origine de ces investissements sont, dans les deux cas, le plus souvent familiaux ou à forte composante familiale.

Au moins autant que par le recentrage de l'activité autour des industries de transformation (environ 900 000 t exportées en 1991 dont 80 % de transformées) qui résulte à la fois d'une évolution des marchés et d'un rééquilibrage des rapports entre industriels et exportateurs, la restructuration de la filière se caractérise par sa désintégration. Si une partie des

12. Victor Ballet, propriétaire d'EFBA, semble avoir eu la double nationalité suisse et française (entretien avec madame Ballet, Zagné, décembre 1993).

transformateurs continuent de commercialiser leur production par l'intermédiaire de leur maison-mère, une autre catégorie d'industriels n'a pas directement accès au marché et a recours à des entreprises d'exportation qui peuvent être individuelles, émaner de groupes de négoce ou de coopératives professionnelles d'achat et dont le rôle redevient paradoxalement prépondérant après la mise en place de la politique des quotas. Leur participation active aux contournements sus-mentionnés de cette politique a tenu à leur position particulière dans la filière qui est à la fois celle de courtier mais surtout celle de financeurs d'une partie du secteur. Avec l'évolution de la demande extérieure pour des produits de première ou deuxième transformation cette double fonction les rend par la suite complémentaires d'une partie des transformateurs : en réglant au comptant la production des usines ils évitent à leurs fournisseurs des délais de paiement que l'état précaire des trésoreries supporterait difficilement et leur garantissent des enlèvements réguliers. Certaines de ces entreprises continuent aussi à préfinancer de petits exploitants ou à acheter leurs billes revendues aux usines auxquelles on rachète ensuite les produits transformés. Ce retour à des solutions analogues à celles ayant déjà eu cours dans le passé est encore plus patent au niveau de la production. La quasi-totalité des industriels, qu'ils disposent ou non en propre de chantiers, ont externalisé la fonction et les coûts d'exploitation. Son exécution est confiée à des tâcherons, souvent anciens chefs d'exploitation de l'entreprise elle-même ou de l'une de celles disparues, à qui sont prêtées ou louées les machines dont l'entretien reste assuré par l'entreprise. Le recours à des permis d'attributaires non exploitants pour compléter la production de ses propres chantiers et assurer l'approvisionnement des usines en quantités et qualités voulues est devenu quasi général compte tenu de la diminution et de la moindre accessibilité des ressources. Certains chantiers en sont à leur cinquième ou sixième passage. D'autres, censés être vierges de toute forme d'exploitation (zones de réserve), ont été investis par les planteurs. Les bois restant ne correspondent plus aux prospections ou prévisions initiales. Plus généralement, la ruralisation de l'espace forestier dans les régions récemment ouvertes à l'exploitation (cf. supra) s'est développée avec une rapidité imprévue et sans que les administrations concernées ne contrôlent ni ne canalisent le phénomène. Les effets en sont triples : même relative, la déforestation à but agricole à laquelle il faut ajouter la fabrication du charbon de bois a appauvri la ressource ligneuse (équivalent de 300 000 ha/an de forêt brûlée selon les estimations) ; son accessibilité est également moindre en raison de sa plus grande dispersion et de son inclusion dans les terroirs agricoles ; enfin, les paysans deviennent, à titre individuel, des partenaires obligés qui, au travers des usuelles réparations de dommages subis par leur culture, exigent de plus en plus leur part de la valeur du bois sur pied. L'emploi de tâcherons par les entreprises, solution qui correspondait d'abord à des critères économiques de gestion, se justi-

fie désormais tout autant par leur meilleure capacité de négociation avec les paysans.

L'« époque de la négociation » est au demeurant une expression employée par certains professionnels pour caractériser la période actuelle. Les industriels sont en effet eux-mêmes soumis à des négociations permanentes avec l'administration des eaux et forêt d'une part, avec les attributaires de permis de l'autre. L'objet commun et constant de ces tractations est l'accès à la ressource qui est aussi au cœur des regroupements ou rachats par certains opérateurs industriels de petites unités de transformation (scieries) dont les performances technico-économiques importent beaucoup moins que le nombre et la qualité des permis qui leur sont liés. Ces pratiques, symptomatiques d'une raréfaction unanimement déplorée de la ressource, soulignent le caractère paradoxal de cette dernière période où une certaine transition industrielle est concomitante, d'une part, d'un appauvrissement des sources locales d'approvisionnement en matière première, d'autre part, de pratiques souterraines et dérégulatrices peu propices à susciter projets et investissements « durables »¹³. Sans doute cette situation marquée par l'incertitude est-elle provisoire, préluant à une redistribution des cartes à tous les niveaux. Longtemps différée il semble que certains de ses prémices soient déjà posés à la fois par les pratiques de captation de la rente forestière par les paysans et par l'intervention des bailleurs de fonds dont les recommandations et les projets sont d'autant plus pressants que la crise financière de l'État ne laisse à ce dernier qu'une faible marge de manœuvre.

Dimensions socio-politiques des transitions historiques de la filière

Les rapports tripartites entre l'État, les sociétés paysannes et les exploitants forestiers s'inscrivent dans une histoire de relativement longue durée. Leurs réajustements successifs ont correspondu à de profondes modifications du fonctionnement de la puissance publique ou de l'exercice du pouvoir et ont toujours marqué un tournant dans l'économie politique de la zone forestière. Mises en regard des évolutions de la configuration ivoirienne dans son ensemble, les trois phases de restructuration de la filière sont révélatrices de la constante interdépendance entre celle-ci et les sociétés locales, relation tout aussi constamment médiatisée par l'État.

13. On raconte dans le milieu l'effacement de cette commission composée de professionnels qui, en comparant les chiffres d'exportation de billes à ceux des capacités théoriques des scieries, aurait constaté un dépassement des dites capacités d'un million de tonnes sur deux ans.

De l'âge de la traite à celui de la mise en valeur

La première de ces transitions est celle du passage d'une sorte de protectorat ou de *pax commercialis* à la mise en place d'une division coloniale du travail. On assiste en effet peu de temps après la première guerre mondiale, à une complète redistribution des rôles et des tâches : les sociétés de la zone forestière perdent le contrôle des circuits de collecte et d'acheminement vers la côte et les maisons de commerce celui des trois principaux produits de cueillette (ou les abandonnent en raison de cours trop bas), le caoutchouc, l'huile de palme et le bois. Elles se reconvertissent à la production et, pour certains notables, à la traite du cacao, puis à partir de 1935 du café. Ces produits avaient été cultivés jusque-là, certes marginalement en quantité, principalement par les colons européens. A l'inverse, l'exploitation forestière dans laquelle les métropolitains avaient été minoritaires devient le champ d'activité de grandes mais aussi de petites entreprises dont les capitaux comme le personnel dirigeant sont quasi exclusivement d'origine française. Ce premier croisement de trajectoire entre agriculture de plantation et exploitation forestière – et qui va se révéler fondateur – est doublement révélateur. Il résulte en partie d'une procédure d'assignation qui aboutit à une nouvelle division du travail. En l'occurrence la précision et la mise en application des mesures réglementaires antérieures font en quelque sorte basculer l'exploitation forestière du côté de ce qu'on appelle alors « le commerce » catégorie d'activité assimilée par principe à capital, technique et modernité, qui ne pouvait par conséquent qu'être le fait d'« entreprises » métropolitaines. Dans le domaine forestier en particulier, leur rationalité technico-économique est censée assurer sans autre intervention de la puissance publique l'un des deux versants de la mise en valeur de la zone forestière. L'autre, l'agriculture, est le domaine « indigène » qui nécessitera, pense-t-on, encadrement incitations et interventions diverses de l'administration. Sans être complètement inversée, la réalité va s'avérer toute autre. Il oppose, en second lieu, agriculture de plantation et exploitation forestière comme deux activités tendanciellement exclusives l'une de l'autre – même si elles opèrent dans les mêmes milieux naturels – voire, réservées à deux mondes différents. Les textes sus-mentionnés prennent un soin extrême à « protéger les intérêts des indigènes » en fixant des critères de délimitation aux territoires de culture villageoise ainsi qu'à leurs possibilités d'extension dont il est expressément prévu que l'exploitation forestière soit tenue à l'écart ; mais réciproquement, bien que de façon totalement implicite, ils enferment l'activité agricole dans ses « périmètres ». Cette opposition agriculture/exploitation forestière ne sera remise en cause qu'au début de l'actuelle décennie.

Cette première transformation est due, on l'a signalé, à une conjonction de facteurs dont l'évolution des marchés (pour les trois produits) et

celle des circuits de commercialisation (pour le bois) ; mais, du point de vue des pratiques individuelles, la nouvelle donne politique apparaît massivement déterminante. La prise de pouvoir effective de l'administration annule les marges de manœuvre qu'avaient conservées au cours de la première période les pouvoirs locaux. Les coupeurs, européens comme africains, devaient jusque là passer des contrats ou nouer des alliances avec les chefs et les notables. Il leur fallait passer par ces derniers pour accéder aux zones de production, à la ressource elle-même, dont Chevalier¹⁴ signalé qu'elle peut donner lieu à des redevances par pied abattu, pour assurer le ravitaillement des chantiers et la sécurité des voies d'évacuation, enfin pour accéder à une grande partie de la main-d'œuvre. Sa mobilisation passe en effet par des relations statutaires et des systèmes prestataires qui ressortissent aux modes d'organisation sociale locale. Que l'ensemble du service ait un coût mesuré en monnaie, tous les témoignages ou les traces écrites le confirment, mais elle n'est que très marginalement disponible sur un marché ; pour l'essentiel son accès est resté sous le contrôle des hiérarques locaux. Or ni l'administration ni les entreprises forestières ne s'avèrent en mesure de palier cette absence de véritable marché du travail pendant la seconde période. En instituant un impôt en nature sous forme de travail obligatoire pour les travaux d'intérêt collectif, l'administration se contente de réorienter à son profit le système prestataire. Quant aux entreprises forestières, non seulement le capital technique engagé ne les dispense pas du recours à une main-d'œuvre nombreuse mais elles s'avèrent incapables de satisfaire ce besoin par des moyens économiques. Obtenu par des pressions constantes de la chambre de commerce sur le gouverneur et des forestiers (ainsi que des planteurs européens) sur les administrateurs locaux, le détournement à leur profit des recrutements administratifs met le pouvoir colonial devant les contradictions de ses choix de politique économique. Pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre, le gouvernement général de l'AOF est amené à redessiner les frontières territoriales en transformant une partie de la Haute-Volta en Haute-Côte-d'Ivoire. Le secteur des entreprises qui était censé inoculer une dose de capitalisme à l'œuvre de mise en valeur ne peut se passer d'une « mise au travail » coercitive organisée via ou sous couvert de l'autorité administrative. Le poids de ces prestations et l'univocité de destination des recrutements de main-d'œuvre viennent peser négativement sur le développement du second pilier de cette politique, l'agriculture de plantation villageoise également forte consommatrice de main-d'œuvre. Malgré des tentatives d'aménagement social, les arbitrages de la puissance publique, soumis aux pressions d'un lobby désormais influent en métropole, sont globalement allés dans le sens des intérêts des entreprises européennes, en particulier forestières.

14. A. Chevalier, *op. cit.*

De la libération du travail à l'occupation de l'espace forestier

Cette première contradiction va se trouver résolue à la fois politiquement et grâce à l'adoption de nouvelles techniques après la seconde guerre. L'abolition du « travail forcé » libère un marché du travail rural dont vont bénéficier les planteurs. La révolution technique que connaît l'exploitation forestière et le réel effort d'investissement en matériel des nouveaux opérateurs permettent à la profession de réduire ses besoins en main-d'œuvre tout en augmentant ses capacités de production. Cette compatibilité nouvelle entre les deux secteurs d'activité va leur permettre une longue phase d'expansion parallèle sans remise en cause de leur développement séparé, jusqu'à ce que leurs trajectoires se recoupent à nouveau en fin de période autour de leurs appropriations devenues concurrentes de l'espace forestier. Si l'on en juge par ses résultats sur ce point, l'arbitrage de l'État semble cette fois avoir été rendu en faveur de l'agriculture de plantation. Ce troisième âge de la filière, dont une première phase peut être considérée comme son âge d'or, apparaît *a posteriori* comme celui de l'ouverture de la forêt aux paysans qui, après l'avoir défrichée souvent dans le sillage des forestiers, en occupent désormais la plus grande partie. Pourtant, plus que de politiques explicites, cette évolution est la résultante des intérêts et des pratiques des trois ensembles d'acteurs concernés, l'État étant désormais partie prenante non seulement en tant que puissance publique mais aussi à travers une redistribution patrimonialiste de son domaine forestier ou des rentes qu'il procure au profit des clients de son personnel dirigeant ou de ce personnel lui-même.

Aucune volonté politique ne se manifeste pour tenter de réguler le phénomène d'expansion spatiale des plantations qui va, il est vrai, dans le sens des intérêts politiques et économiques immédiats du pouvoir. L'agriculture extensive fournit aux sociétés rurales une « nouvelle frontière » économique permanente qui est aussi l'occasion de réinterpréter et de recomposer des systèmes sociaux locaux en fonction du nouveau contexte national. Le statut de planteur, acquis par un nombre croissant de ruraux, est un puissant facteur d'intégration. Par ailleurs, l'augmentation massive de la production qui fait bientôt de la Côte-d'Ivoire le premier producteur mondial de cacao, remplit les caisses publiques. L'État et les planteurs ne sont pas les seuls, dans un premier temps, à se satisfaire de ce système extensif généralisé. La rationalisation des méthodes d'exploitation, l'amélioration des infrastructures routières, des prix sur les marchés européens améliorés par d'intéressantes ristournes de fret consenties par les compagnies de transport encouragent essentiellement l'exportation d'une quantité toujours croissante de grumes. La plupart des unités de transformation, du moins à l'origine, conçues pour valoriser au moins mal les bois de seconde catégorie ont une faible rentabilité. Les grandes entreprises présentes sont pour la plupart issues de groupes de négoce qui ont

investi l'amont de la filière afin de mieux contrôler leurs approvisionnements. Le nouveau code forestier promulgué en 1965 manifeste une intention d'industrialisation de la filière en liant l'importance des permis accordés non plus, comme dans celui de 1935, au volume global d'investissement mais aux capacités de transformation installées. Un début de modernisation de l'appareil de production s'ensuit. La distribution politique de permis d'exploitation à des non exploitants qui vise sans doute plus à satisfaire les besoins immédiats d'une clientèle qu'à une ivoirisation véritable, va contredire la politique affichée. Malgré l'institution des quotas en 1972, vite détournée de ses objectifs, les intérêts des attributaires non exploitants de permis se conjuguent à ceux de petits exploitants et de petits transformateurs ainsi qu'à ceux des sociétés de « trading » de la place, pour annuler les effets escomptés de la politique officielle. Les exportateurs financent les deux autres catégories, les quotas s'achètent et certaines petites scieries « blanchissent » les grumes par des transformations fictives. A nouveau tout le monde semble y trouver son compte, y compris, parmi les grandes entreprises, celles qui n'avaient pas encore procédé aux investissements demandés et ne pouvaient dès lors que s'en féliciter. Tandis que les planteurs pénètrent toujours plus en forêt, les billes en quantités pratiquement inchangées continuent de prendre directement le chemin des marchés extérieurs.

Raréfaction des ressources et transition industrielle en suspens

La contradiction apparue autour de l'appropriation concurrente de l'espace forestier par les planteurs et les entreprises du bois n'est pas levée et a même été accentuée par les effets pervers de la redistribution politique. Les ressources restantes sont souvent insuffisantes et trop dispersées pour être exploitées comme par le passé et l'approvisionnement des unités de transformation devient problématique. Si la nouvelle restructuration qui s'opère peut être qualifiée de transition industrielle, ses modalités sont hésitantes. Elle résulte autant de la situation créée par la disparition des anciennes grandes entreprises d'exploitation¹⁵ et l'apparition de nouveaux intervenants industriels que du recentrage des entreprises existantes autour de la fonction de transformation qui (ré)autonomise la fonction d'exploitation. Due à la fois à une évolution des marchés extérieurs vers les produits transformés et à la raréfaction de la ressource, cette situation est accentuée par la généralisation d'un phénomène de privatisation de leur fonction par les agents de l'administration des Eaux et Forêts. La crise de

15. Les plus grandes se maintiennent quand même de vingt à trente ans avec les mêmes initiateurs ou propriétaires, soit, approximativement, une génération.

la ressource renforce leur position vis-à-vis d'entreprises en position de concurrence les unes par rapport aux autres pour leur approvisionnement et la « négociation » tout azimut devient l'une des principales activités de la profession. La crise financière de l'État qui se double donc d'une crise de fonctionnement de ses services grippe le dispositif public. L'État doit s'en remettre à la Banque mondiale pour définir les conditions et les moyens d'une nouvelle politique forestière.

Les diagnostics et solutions technico-économiques proposées dans de nombreuses études (FAO, CEE, Ministère français de la Coopération, DCGTx, Banque Mondiale) et qu'un programme de cette dernière vise à appliquer ont des incidences sociales et politiques qui vont bien au delà de simples réformes administratives ou de l'adaptation d'une politique sectorielle. La pérennisation des ressources en bois assurant l'approvisionnement à terme des usines, est posée comme condition préalable à tout investissement dans un outil industriel plus compétitif qui optimiserait la valorisation de ces ressources (meilleure utilisation-matière et plus grande valeur ajoutée sur place). Dans cette optique il est prévu de définir et de faire respecter des espaces à vocation forestière exclusive dont l'exploitation par les entreprises donnerait lieu à des contrats de longue durée avec un organisme chargé de la reforestation. Il est par ailleurs envisagé d'associer les paysans à la gestion-valorisation des arbres dans les zones ruralisées et de les amener à une intensification de leur système de production afin de freiner la mise en culture de nouvelles portions de forêt. Or ces mesures ont des incidences multiples, parfois éloignées des objectifs initiaux : reconnaissance par l'État d'un fait accompli, celui de l'appropriation par les paysans de son ancien domaine public (abandon de ses droits sur les arbres aux paysans) et, à l'opposé, protection effective du domaine restant (forêts classées ou réserves forestières) en faisant respecter des limites spatiales selon le principe que « la terre est à celui qui la travaille » ; remise en cause des avantages acquis par les attributaires non exploitants de permis mais aussi, dans les systèmes de production agricole, de la rémunération partielle du travail en terres (principale cause – sociologique – de l'extensivité de ces systèmes) ; réforme administrative redéfinissant les territoires de compétence et les attributions des services concernés et refonte intégrale du système de taxation. Si certaines de ces mesures n'engagent en quelque sorte que lui, d'autres en revanche impliquent des catégories sociales dont l'État ne maîtrise pas les comportements et avec lesquelles il devra composer.

Conclusion : constantes, récurrences et nouveautés de plus d'un siècle de mise en valeur forestière

La situation contemporaine rappelle à plusieurs titres celle qui prévalait aux premiers temps de l'exploitation forestière. La raréfaction de la ressource est une préoccupation plus particulièrement présente à ces deux époques extrêmes. Elle correspond à des contextes de faiblesse initiale ou d'affaiblissement conjoncturel de l'État. Les mises en garde sur ce point qui sont prononcées par les scientifiques, les autorités et les professionnels, préparent dans les deux cas à une révision des modes d'accès à la ressource. Deux traits caractéristiques de la période actuelle renouent avec des solutions et des pratiques du premier âge. La désintégration de la filière se caractérise en premier lieu par le retour à une séparation des fonctions d'exploitation, de transformation ou de conditionnement et de mise en marché qui se traduit par une nouvelle différenciation socio-professionnelle. Cette réorganisation de la division du travail coïncide, en second lieu, avec la résurgence du financement des opérateurs locaux par l'aval de la filière. Informels pour la plupart, les coupeurs sont pré-financés par les exportateurs et les industriels. Une grande partie de ces derniers sont à leur tour financièrement tributaires soit, de leurs commanditaires extérieurs, soit, des exportateurs de la place. Si l'on ajoute que le recours aux « tâcherons » locaux pour l'exploitation est en partie dicté par la nécessité de négocier avec les paysans l'accès à la ressource, on comprend mieux en quoi cette restructuration de la filière constitue un retour aux sources. Confisqué en même temps que les pouvoirs des anciens hiérarques locaux, par l'État, le territoire forestier, ou ce qu'il en reste, est désormais réapproprié individuellement par les paysans ; y compris, bien qu'en contradiction avec le monopole d'État, les arbres.

Pourtant cette résurgence apparente de solutions anciennes masque des récurrences voire des constantes, plus ou moins manifestes selon les périodes, qui semblent traverser toute l'histoire de la filière. Si l'on remplace le qualificatif informel (ou marron) par la notion de sous-traitance on s'aperçoit que les pratiques qu'elle recouvre sont présentes à toutes les époques ; plus ouvertement à certaines qu'à d'autres. Les substitutions d'acteurs constituent la seconde constante puisqu'elles scandent toutes les phases de mutation de la filière et concernent tous les types d'entreprises quelle que soit leur taille. Le phénomène s'inscrit cependant dans une incontestable permanence du secteur et s'accompagne d'une certaine continuité dans le milieu professionnel. Le personnel dirigeant, propriétaire ou non, est formé sur place au sein de la profession et la circulation de ses membres d'une entreprise à l'autre, en raison des décalages de génération, établit des liens entre époques consécutives. Ces substitutions ne sont pas les causes des restructurations mais les effets de modifica-

tions contextuelles et semblent en outre constituer le mode normal de reproduction de la filière. La relativement¹⁶ faible longévité des entreprises est aussi révélatrice de la faiblesse de l'accumulation productive sur place. La logique de négoce qui a longtemps prévalu privilégiait la fonction commerciale. Celle-ci a toujours été assurée depuis l'Europe par les courtiers ou les importateurs (les « intermédiaires » dénoncés dès 1912 par Angoulvant) puis les maisons mères des principaux groupes. La majeure partie de la valeur du bois était donc réalisée au point de départ de la demande et des capitaux (pour les grandes firmes). Sauf exceptions notables, cette accumulation externe n'a donné lieu qu'à des réinvestissements *a minima* dans la filière locale. La « grande époque », dominée par les groupes intégrés qui globalement représentaient un volume d'investissement sans précédent (mais consacré en grande partie à des moyens de production non durables), a masqué le manque de capitalisation à long terme des entreprises locales et leur dépendance financière de l'aval. Certaines entreprises moyennes, familiales le plus souvent et créées localement, ont en revanche développé des stratégies d'accumulation productive endogène. Faute de fonds propres suffisants, rares sont cependant les entreprises de cette strate qui ont désormais les moyens d'avoir accès directement au marché. Tout en étant des industries de transformation, elles sont dans la même position que les « coupeurs » du début du siècle, les petits exploitants de l'entre deux guerres ou ceux de l'après seconde guerre. Dernière constante, plus manifeste encore que les précédentes, l'accès à la ressource a toujours été au cœur des stratégies de tous les acteurs sans exception : des premiers coupeurs se livrant à la « rafle des bois » à l'État tentant de régenter la totalité de l'espace forestier puis monopolisant les ressources ligneuses, en passant par les paysans qui lui contestent aujourd'hui ce monopole, enfin, par les entreprises de toute taille dont la valeur de revente a été et est encore directement proportionnelle aux périmètres d'exploitation qui leur sont associés.

Ces tendances ou constantes ne sauraient cependant effacer l'accumulation des changements intervenus depuis plus d'un siècle. En dépit des analogies relevées ci-dessus, la situation actuelle est radicalement différente de celle qui prévalait à la première époque. La raréfaction de la ressource n'est plus relative. Les études et projets d'abord initiés dans le cadre du « plan directeur forestier » puis soutenus par la Banque Mondiale et la Caisse Française de Développement font d'une politique de préservation et de gestion des ressources le préalable à tout investissement industriel durable. Cette insistance tient sans doute à la seconde différence. Quels que soient ses insuffisances et son caractère tardif, la filière est en voie d'industrialisation. Le parc ivoirien d'unités de transforma-

16. Carret J.-C., Clément J., 1993.

tion est considéré comme le plus important et le plus performant de la façade atlantique de l'Afrique (17). Les orientations retenues s'attachent explicitement à redéfinir le rôle et la complémentarité des intervenants, État, paysans et industriels. La priorité donnée à la préservation des dernières forêts classées est doublement révélatrice. Elle permet tout d'abord de mesurer le chemin parcouru puisque ces « périmètres » sont le symétrique inversé de ces « cantonnements » prévus par le texte de 1912 et qui visaient à « protéger », mais surtout à contenir, les terroirs agricoles « indigènes ». Par ailleurs, en privilégiant ce type d'objectif, il s'agit, pour ainsi dire, de « cantonner » l'État à la gestion de ce qui reste de son domaine privé. Les deux objectifs associés à cette première série de mesures font de l'ensemble de ces orientations une rupture par rapport au paradigme implicite de la « mise en valeur » ; à savoir, que l'exploitation forestière et l'agriculture de forêt relevaient de deux catégories sociales sans rapport direct entre elles et ne pouvaient connaître de développement que séparé. Certes, l'intention d'associer les paysans à l'exploitation forestière et celle de promouvoir l'intensification des systèmes de production agricoles, qui sont mises en avant aujourd'hui, ne sont pas des nouveautés. On trouve des traces sporadiques de tentatives ou d'intentions de ce genre à toutes les époques. Elles restent cependant localisées ou sont abandonnées car jugées irréalistes par les autorités politiques, administratives mais aussi scientifiques. Personne ne croit possible d'endiguer la dynamique extensive d'une agriculture de plantation qui concourt en outre si puissamment à l'enrichissement de la collectivité. Face à ce qui apparaît comme une fatalité, plus ou moins bénéfique selon les points de vue, on s'en tient à une sorte de mise en défens de portions de l'espace forestier que l'on n'a ou que l'on ne se donne pas toujours les moyens de faire respecter. La nouveauté actuelle réside d'une part dans la façon de penser les deux secteurs en interdépendance, d'autre part, dans le contexte qui contraint les principaux intéressés, paysans et professionnels du bois, à envisager des solutions alternatives. Le rétablissement de rapports directs entre partenaires-usagers d'un même milieu forestier aurait au moins le mérite d'intéresser désormais les paysans à la valorisation des arbres mais aussi à la gestion du couvert forestier. Il n'est cependant pas certain que cette « vérité du marché » garantisse à elle seule une gestion plus « rationnelle » des ressources. De même, on peut se demander si l'abandon par l'État des droits perçus sur les arbres au profit des paysans serait d'un apport suffisant pour fournir à ces derniers les moyens d'intensifier leur système de production.

Les solutions préconisées qui s'inscrivent dans un environnement idéologique à la fois écologiste et libéral, convergent cependant sur un autre point. En officialisant sa perte de contrôle (même si elle est devenue en partie formelle) sur l'appropriation de l'espace forestier ou des richesses qu'il procure, elles marqueraient la fin des avatars successifs de

la « mise en valeur » de ces régions par ou sous tutelle de l'État au profit de rapports contractuels au sein de la société civile. C'est moins une doctrine ou une orientation idéologique « étatique » qui prendrait fin qu'une période historique de l'économie politique de la Côte-d'Ivoire, commencée il y a près de soixante dix ans. En l'absence d'investissement capitaliste durable et conséquent, l'État n'a eu d'autre choix que de se poser en grand ordonnateur d'un « développement » où la forêt était censée jouer le rôle de capital valorisable mais qui n'a donné lieu qu'à un double système extensif : en matière forestière comme en agriculture.

Bibliographie

- CARRET J.C., CLÉMENT J., sous la dir. de, 1993, *La compétitivité des bois d'œuvre africains*, Ministère de la Coopération, coll. rapport d'étude, 298 p.
- CHEVALIER A., 1909, *Première étude sur les bois de Côte-d'Ivoire*, Paris, A. Challamel.
- GIBILY B., 1970, *Le bois dans l'économie ivoirienne*, Thèse de III^e cycle, Université de Bordeaux, non daté (1970).
- MENIAUD J., 1922, *La forêt de la Côte-d'Ivoire*, Publications africaines, Paris, 126 p.
- Ministère des Eaux et Forêts, 1988, *Plan directeur forestier 1988-2015*, Abidjan, 87 p., décembre 1988.
- SCHWARTZ A., 1993, *Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Paris, ORSTOM, coll. Études et thèses.
- VITAU A. et DOULOYOU A., 1990, *Histoire des douanes ivoiriennes 1889-1989*, Abidjan, IPNETP.

Exportations de bois de 1891 à 1988 selon les statistiques douanières
Exprimées en tonnes

Année	Tonnage	Année	Tonnage	Année	Tonnage
1891	1.973	1924	77.347	1957	263.022
1892	571	1925	95.192	1958	402.178
1893	467	1926	111.804	1959	444.428
1894	480	1927	136.915	1960	654.910
1895	-	1928	137.250	1961	792.691
1896	4.426	1929	89.758	1962	893.435
1897	18.556	1930	90.802	1963	1.154.880
1898	12.696	1931	52.523	1964	1.432.304
1899	6.705	1932	27.687	1965	1.566.770
1900	13.423	1933	41.935	1966	1.568.339
1901	10.697	1934	43.875	1967	1.839.917
1902	10.471	1935	46.025	1968	2.175.657
1903	13.534	1936	47.162	1969	2.695.918
1904	11.770	1937	81.909	1970	2.097.506
1905	9.619	1938	65.683	1971	2.259.264
1906	10.511	1939	42.887	1972	2.566.461
1907	20.056	1940	23.220	1973	2.882.055
1908	18.047	1941	2.995	1974	2.578.617
1909	15.994	1942	8.135	1975	2.075.763
1910	13.782	1943	2.410	1976	2.287.128
1911	25.274	1944	11.363	1977	2.850.667
1912	30.489	1945	10.068	1978	2.300.537
1913	42.651	1946	41.057	1979	2.442.053
1914	41.049	1947	48.724	1980	2.706.481
1915	41.009	1948	78.959	1981	2.031.141
1916	17.867	1949	81.006	1982	2.047.827
1917	8.133	1950	108.709	1983	2.128.264
1918	12.817	1951	130.702	1984	2.089.857
1919	27.561	1952	76.357	1985	1.507.008
1920	23.406	1953	127.700	1986	1.238.055
1921	36.115	1954	131.455	1987	858.969
1922	41.171	1955	169.112	1988	730.755
1923	63.065	1956	214.587		

Source : Vitaux A. et Doulourou A. *op. cit.* 1990. Ces chiffres additionnent les grumes et les bois transformés. Ces derniers sont estimés par les auteurs à 5 % du total exporté en 1960 et à 40 % pour 1988. D'autres statistiques anciennes sont fournies par Meniaud 1922. Pour les statistiques des années suivantes cf. Carret *et al.* 1993.

Les sources se contredisent pour certaines époques mais demeurent dans les mêmes ordres de grandeur. Les conversions de volumes (le m³ est l'unité de compte des exploitants) en tonnages sont sujettes à caution. Les statistiques récentes des douanes sont contestées par les professionnels. Enfin, ces chiffres reflètent mal la production totale qui était estimée à 5 millions de m³ à la fin des années 1970 (Carret *et al.* 1993).